

Frais Assurance Vie - Yomoni Vie

Montant minimal de versement initial

1,000.00 €

Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports		
Support fonds euros	0.60%	frais maximal
Support unités de compte	0.60%	frais maximal
Gestion pilotée (1)	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage (2)	0.70%	% supplémentaire
Gestion profilée (3)	N/A	% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte		
1/ Gestion libre		
Fonds actions (4)	2.49%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions (5)</i>	0.77%	
Fonds obligations	1.42%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.45%	
Fonds immobilier (6)	3.00%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.53%	
Fonds diversifiés	2.05%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.74%	
Fonds de capital investissements (7)	0.00%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
Produits structurés (8)	0.00%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion pilotée (1)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Mandat d'arbitrage (2)	0.17%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.00%	
Gestion profilée (3)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Autres frais annuels		
frais forfaitaires	N/A	
frais proportionnels	N/A	
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)		
Frais sur versement	0.00%	
Frais de changement de modes de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage	N/A	
proportionnels ou forfaitaires	N/A	
nombre d'arbitrages gratuits par an	N/A	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rente	3.00%	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

- (1) La répartition de l'investissement évolue avec le temps, en fonction de l'âge et du profil de risques de l'investisseur
- (2) L'investisseur donne mandat à Suravenir pour effectuer en son nom et pour son compte, conformément au profil de gestion qu'il aura choisi et sans avoir à le consulter au préalable : la sélection des supports d'investissement du contrat et la modification de la répartition entre les différents supports
- (3) Le gestionnaire (l'assureur lui-même ou un professionnel à qui cette mission est confiée) effectue les arbitrages nécessaires en tenant compte du profil et des objectifs de l'investisseur
- (4) Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- (5) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos
- (6) Inclut les OPCI, les SCPI et les SCI
- (7) Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FPCI
- (8) Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées